

Feu à la prison : un geste criminel ?



● Sur le toit de la prison, l'effondrement de la charpente a rendu extrêmement difficile l'intervention des sapeurs-pompiers.



● Dans un état de détérioration avancé, certains planchers de la prison n'ont pas résisté aux flammes.

Mercredi, en fin de soirée, un incendie a ravagé la partie nord de l'ancienne prison de la ville. Même si l'origine du sinistre reste toujours inconnue, plusieurs éléments accréditent la piste criminelle.

Hier matin, les pompiers de Guingamp ont enfin pu lever le camp après une nuit entière de surveillance à la prison. Equipés d'un groupe électrogène, les soldats du feu devaient éviter toute reprise du sinistre. Le feu s'était déclaré vers 18 h 15 au rez-de-chaussée de l'aile nord de la prison avant de gagner le premier étage puis les combles de l'édifice.

Hier, l'origine de l'incendie restait inconnue. Même si aucune thèse n'est écartée, la piste criminelle semble toutefois privilégiée par les enquêteurs. La prison n'étant pas équipée en gaz ni en courant électrique, l'hypothèse d'un court

circuit apparaît invraisemblable. Désaffecté dans les années cinquante, le bâtiment ne faisait plus l'objet d'aucune visite. Un départ de feu accidentel demeure donc improbable.

Par ailleurs, plusieurs éléments accréditent la piste criminelle, à commencer par le lieu de départ du feu : a priori une pièce contenant des archives. Des traces témoignant d'un passage récent sur le site ont également été relevées par les enquêteurs.

Un lieu régulièrement squatté

Le scénario le plus plausible semble donc être le suivant : le ou les incendiaires auraient pénétré dans l'enceinte de la prison en escaladant les murs. Ils seraient ensuite sortis par la porte d'entrée donnant sur la rue Auguste-Pavie.

Plusieurs témoins ont déjà été entendus par les enquêteurs.

Ceux-ci n'ont pour l'instant abouti à aucune interpellation mais semblent indiquer que la prison était régulièrement squattée.

Pour tenter d'éclairer les enquêteurs sur l'origine de ce sinistre, le procureur de la République, Stéphane Chassard, a demandé l'intervention d'un expert en incendie de Nantes. Celui-ci devrait se rendre aujourd'hui à la prison notamment pour déterminer le nombre des départs de feu et s'il y a eu ou non utilisation de substances accélérant la propagation de l'incendie.

Ses conclusions pourraient se faire attendre plusieurs semaines : « Si l'expert découvre un point de mise à feu ça peut être très rapide ; en revanche, s'il fait des prélèvements, le résultat des analyses ne sera connu que d'ici trois à quatre semaines », précise le procureur. Le parquet a d'ores et déjà ouvert une information judiciaire pour incendie volontaire.

Estimation du montant des dégâts attendue

Hier, plusieurs experts se sont déjà déplacés à la prison, dont Dominique Chesneau et Martine Nicolas, respectivement ingénieur des travaux et documentaliste à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). « Nous avons un projet de restauration de la prison dont les travaux devaient commencer en janvier 2005, rappelle Dominique Chesneau. Nous avons donc pris des photos et des notes pour établir un préconstat de l'étendue des dégâts ».

En début de semaine prochaine, Marie-Suzanne de Ponthaud, architecte en chef des monuments historiques, doit également se rendre à Guingamp, de même que l'expert dépêché par l'assureur de la mairie de Guingamp, propriétaire des lieux. Celui-ci devrait donner une première estimation du montant des dégâts.

Anne-Marie Quémener

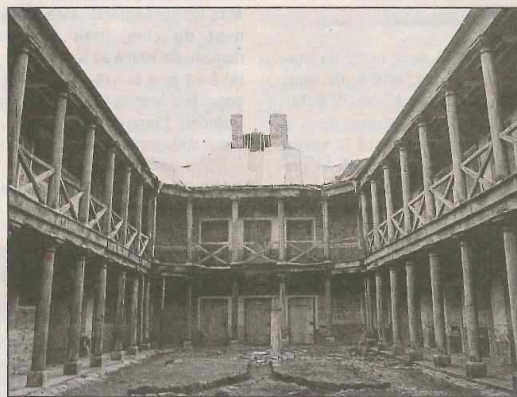
« Un chef-d'œuvre en péril »

L'incendie de mercredi relance le sujet de la restauration de l'ancienne prison et de sa future destination. Les Amis du patrimoine de Guingamp, qui défendent l'avenir de ce bâtiment « unique en France », en connaissent l'histoire et réclament un musée.

En décembre 2001, Jeannine Grimault signe un premier livret consacré à la prison et dans l'éditorial de ce bulletin, les membres de l'association parlent de « chef-d'œuvre en péril » (*). Selon eux, elle présente un double intérêt : le bâtiment et le symbole. Après deux ans de recherches, l'historienne veut faire prendre conscience aux Guingampais et élus de la valeur de ce patrimoine.

Une prison expérimentale

Construit en 1841, l'établissement pénitentiaire constitue « la première prison cellulaire de France » et traduit « un mouvement d'idées nées lors de la Monarchie de juillet ». Charles Lucas, brillant avocat briochin, est alors inspecteur général des prisons. Il a transposé à Guingamp le système pennsylvanien, un modèle de prison idéale qui sépare de nuit comme de jour les détenus dans des cellules. Ce concept a bien sûr influé sur les



● Les galeries avec leurs gros piliers en chêne, destinées à la surveillance des détenus (« voir sans être vus ») sont une des particularités du bâtiment. Elles n'ont pas été touchées par l'incendie (photo d'archives Joël Bellec).

choix architecturaux.

Restauration, oui mais la réhabilitation ?

Désaffecté en 1952, elle fut occupée jusqu'en 1980 par les archives de la Conservation des hypothèques. La ville de Guingamp en fait l'acquisition en 1992 au prix de 200.000 F. Elle est classée monument historique en 1997. En février 2002, le conseil municipal décide de sa réhabilitation, crédits à l'appui : 3,5 millions d'euros dont 5 % à la charge de la ville.

Sur le principe de la restauration, prise en charge par l'Etat et qui devrait commencer au début de l'année prochaine, pas de problème.

Par contre, sa réhabilitation n'est toujours pas définie. Certains y verraient plutôt une Maison des associations et des syndicats, les autres parlent de « violence symbolique » et réclament un musée. « Ce lieu porte encore la souffrance de ceux qui y sont passés... Il faut réhabiliter la prison avec sensibilité et respect. Ne pas désacraliser l'en-

droit », déclare à l'époque Claudine Mazéas, qui connaît bien cette prison pour y avoir séjourné avec sa famille en 1943 avant d'être envoyée au camp de Drancy où elle a échappé à la déportation en Allemagne.

Un musée régional des prisons ?

« Une prison restera une prison, quoi qu'on fasse. Il serait donc judicieux d'en affecter au moins une partie à un musée régional des prisons. Son histoire est assez riche et exceptionnelle pour justifier cette proposition. En dehors de son intérêt historique et architectural, n'est-ce pas aussi le lieu approprié pour rendre un hommage mérité à Charles Lucas, son concepteur, à l'adversaire résolu de la peine de mort, à celui qui a voué sa vie à un mieux-être dans la prison, au père du système carcéral actuel, à l'auteur d'idées étonnamment d'avant-garde... » écrit Jeannine Grimault en conclusion.

Hier matin, un des membres des Amis du patrimoine, présent sur les lieux du sinistre à titre personnel, faisait remarquer qu'il ne fallait pas mettre tous les décomptes sur le compte de l'incendie.

*. Les numéros 31 et 32 du bulletin des Amis du patrimoine sont consacrés à la prison.

Guingamp. L'ancienne prison ravagée par le feu

Construite en 1841, l'ancienne prison de Guingamp a été ravagée par les flammes en fin d'après-midi. Véritable curiosité architecturale, ce bâtiment était fermé au public. Une enquête a été ouverte pour déterminer l'origine du sinistre.

Hier, vers 18 h 20, un feu s'est déclaré dans l'ancienne prison de Guingamp. A l'arrivée des secours, le toit était déjà ravagé par les flammes. L'incendie aurait démarré au rez-de-chaussée du bâtiment avant de se propager rapidement au premier étage et dans les combles.

D'importants moyens de secours ont été déployés pour éteindre le sinistre. Deux fourgons pompe tonne de Guingamp, les grandes échelles de Guingamp et de Saint-Brieuc, les véhicules de l'officier de garde de Guingamp et du chef de colonne de Saint-Brieuc ont été dépêchés sur place. A 20 h 35, l'incendie était totalement circonscrit par les 25 pompiers.

Huit soldats du feu devaient toutefois passer la nuit sur place pour éviter toute reprise du feu. Un groupe électrogène a permis d'éclairer l'intervention des pompiers puisque l'édifice ne dispose pas de l'électricité.

Les dégâts matériels sont extrêmement importants. La partie gauche de la toiture est détruite à 80 %, tandis que des escaliers ont également été endommagés rendant dif-



● Hier vers 18 h 20, le feu a pris dans l'ancienne prison de Guingamp. Les dégâts sont extrêmement importants. Il aura fallu 25 pompiers pour circonscire l'incendie. (Photo A.-M.Q)

ficile l'intervention des pompiers. La circulation était impossible rue Auguste Pavie.

Un bâtiment du XIX^e siècle

Copiée sur un modèle américain, cette prison construite en 1841 et désaffectée en 1951, était une véri-

table curiosité architecturale. Elle se composait de quatre bâtiments organisés autour d'une cour intérieure et comportant des cellules individuelles. Des visites y étaient même proposées jusqu'à l'été 2002. Aujourd'hui, par sécurité, l'édifice était fermé au public. L'origine de l'incendie reste donc

difficile à déterminer. L'enquête a été confiée au commissariat de police de Guingamp. Un officier de police judiciaire était présent au moment des faits, ainsi que le substitut du procureur de Guingamp et Yvan Guézennec, adjoint au maire de Guingamp.

Anne-Marie Quéméner